



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONFINEMENT

**DISPOSITIFS POUR LUTTER
CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES**

NOVEMBRE 2020



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Élisabeth Moreno | Ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

« Dans le contexte sanitaire inédit que nous traversons et face à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple dont le confinement constitue un facteur aggravant, le Gouvernement demeure pleinement déterminé et mobilisé. L'ensemble des dispositifs d'écoute, d'alerte, de secours et de mise à l'abri sont opérationnels. La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité qui doit nous mobiliser à chaque instant afin d'éradiquer ce fléau ».

Crise sanitaire | Période de confinement

Informations sur les dispositifs mis en place pour lutter contre les violences faites aux femmes

La période de crise sanitaire liée au Coronavirus (Covid-19) a nécessité la prise de mesures spécifiques afin de maintenir l'accès aux droits fondamentaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Une nouvelle période de confinement est nécessaire pour limiter la propagation du virus. De ce fait, depuis le 30 octobre 2020, un confinement a été remis en place pour une période de 4 semaines.

Le Plan de lutte contre les violences conjugales lancé lors de la première phase de confinement est actualisé et redéployé.

Plan de lutte contre les violences faites aux femmes en période de confinement

Dispositifs de signalement et d'écoute :

En cas d'urgence et de danger immédiat :

- Appeler le **17**
- Utiliser le **114** par SMS (pour les personnes sourdes et malentendantes)
- Signaler votre situation sur Internet *via* la plateforme de signalement dédiée fonctionnant tous les jours sans exception, 24h/24 avec un tchat non traçable :
WWW.ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR

Pour rappel, l'**attestation de déplacement** mise en place durant le confinement n'est pas nécessaire en cas de danger immédiat.

Pour une écoute, un conseil ou une orientation :

- Appeler le **39 19** : numéro gratuit et anonyme à destination des victimes de violences sexistes et sexuelles, de leur entourage et des professionnels concernés, fonctionnant de 9h à 21h tous les jours, weekends et jours fériés inclus.
- La plateforme téléphonique est également accessible aux **femmes en situation de handicap**, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, *via* l'application **Roger Voice** ou sur le site **www.solidaritefemmes.org**
- Utiliser le tchat **commentonsaime.fr** de l'association « En avant toutes » à destination des jeunes femmes et des personnes LGBT+.
- Télécharger l'application **App-Elles** qui permet d'alerter jusqu'à trois contacts de confiance (www.app-elles.fr) et qui cartographie l'ensemble des structures de prise en charge des femmes victimes de violences pendant le confinement.

En plus de ces outils, **le dispositif de signalement** des violences conjugales **dans les pharmacies**, mis en place lors du premier confinement, a été pérennisé.

Par ailleurs, les **106 centres d'information des droits des femmes et des familles** maintiennent leur permanence à destination des victimes de violences. Retrouvez la liste [ici](#)

Protection et mise à l'abri :

Les **instruments judiciaires de protection** des personnes victimes de violences conjugales, tels que les ordonnances de protection, les téléphones grand danger et les bracelets anti-rapprochement, continuent d'être mobilisés.

2 000 courses gratuites sont mises à disposition par Uber *via* le 39 19 jusqu'au 31 mars 2021 pour mettre à l'abri les femmes n'ayant pas de moyen de transport autonome.

Lutte contre le passage à l'acte et la récidive :

> **Numéro national pour les auteurs de violences conjugales « Ne frappez pas »** pour les hommes violents joignable au 08 019 019 11 du lundi au dimanche de 9h à 19h00.

> Plateforme d'hébergement afin de permettre l'éviction du conjoint violent.

> Création de **16 centres de prises en charge des auteurs de violences**.

Maintenir les droits des femmes en matière d'accès à la contraception et à l'IVG

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 ne doit en aucun cas constituer un frein aux droits fondamentaux des femmes en matière de santé sexuelle, particulièrement en ce qui concerne l'accès à la contraception et à l'IVG.

Dans ce cadre, la ligne d'écoute « **Sexualités, contraception, IVG** » est maintenue via la ligne **0 800 08 11 11**, ouverte du lundi au samedi de 9h à 20h en métropole et du lundi au vendredi de 9h à 17h aux Antilles et d'un accueil aménagé par les Espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS).

Les femmes peuvent se voir délivrer la pilule contraceptive sur simple présentation de leur ancienne ordonnance.

L'ensemble des consultations nécessaires aux IVG médicamenteuses pourront être réalisées sous forme de téléconsultations, si la femme le souhaite et le praticien l'estime possible, selon le schéma suivant :

1. Une téléconsultation d'information et de remise des ordonnances ;
2. Une consultation de prise du médicament qui arrête la grossesse (antiprogestérone) : en cas de téléconsultation, la femme pourra aller chercher le médicament en officine, en lien avec le médecin ou la sage-femme. Le 2^{ème} médicament (prostaglandine) devant être pris 36h à 48h après le premier ;
3. Une téléconsultation de contrôle dans les 14 à 21 jours qui suivent.

Extension du délai de réalisation des IVG médicamenteuses hors milieu hospitalier de 7 à 9 semaines d'aménorrhée.

Le Gouvernement encourage l'ensemble des médecins en ville et les sages-femmes libérales à s'engager dans le maintien des IVG médicamenteuses et a demandé aux établissements de santé d'assurer la continuité des IVG instrumentales.

CONFINEMENT

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

**VOUS ÊTES DANS UNE SITUATION
DE DANGER IMMÉDIAT ?**

Appelez le

17

BESOIN D'UNE ÉCOUTE ?

Appelez le

3919

**BESOIN DE FAIRE
UN SIGNALEMENT ANONYME ?**

Rendez-vous sur la plateforme
ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR

VOUS NE POUVEZ PAS PARLER ?

Envoyez un SMS

114





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes,
de la Diversité et de l'Égalité des chances**

55, rue Saint-Dominique – 75007 Paris

Courriel : presse-efh@pm.gouv.fr

Tél : 01 42 75 62 75

www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*